

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes Radenac, Bermond, Bertu, Chartier, Chevalier, David, De Caffarelli, Denis, Fétiveau, Girard-Praet, Joubert, Marchand, Rousseau, Sénéchal, Simon,

Absents : M. Lefrançois pouvoir à Mme Radenac, Mme Vannier pouvoir à Mme Girard-Praet, M. Vassard pouvoir à M. Sénéchal, M. Mesnil pouvoir à Mme Martine Bermond, Mme Chavigny pouvoir à Mme Bertu, Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau.

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour :

- ✓ **Location logement Condeau**
- ✓ **Installation plaque commémorative cimetière Condeau**
- ✓ **Etude devis réfection Salle Vavasseur**

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal.

1- Approbation des procès-verbaux de la séance du 04 juillet 2024

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Renouvellement du contrat de maintenance informatique à la mairie

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat avec Modularis est arrivé à échéance le 30 juin. Elle met en place une nouvelle gamme de logiciels afin d'être en adéquation avec les évolutions réglementaires dont la protection des données. Actuellement, nous réglons deux redevances (l'une pour la licence du logiciel et l'autre pour la maintenance). Avec les nouveaux logiciels, seule la prestation maintenance sera facturée.

Le coût total actuel par an est de 3816.02 €. Le nouveau contrat sera de 2960 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société Modularis pour un montant de 2960 €.

Donne pouvoir à Mme le Maire de signer le dit contrat ainsi que les pièces annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement.

3 - Projet d'achat de la maison en ruine au Bas rivray

Mme le Maire indique que cette question d'acquisition de maison en ruine et devenant dangereuse avait déjà été étudiée par le conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2023

Un des propriétaires est décédé au moment où la décision du conseil municipal avait été prise ce qui a rendu impossible la mise en œuvre.

Mme le Maire propose que le conseil municipal se prononce à nouveau pour l'acquisition au prix d'un euro. La commune prendra ensuite à sa charge les frais de démolition de cette maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Valide l'achat de la maison sis au lieu-dit « Le Bas Rivray » 61110 Sablons sur Huisne, cadastrée section B numéro 149 dont les propriétaires sont M. Glenn Borthwick et les héritiers de M. Stephen Crowdy

Le prix retenu est un euro.

La commune prendra en charge les frais de démolition afin de faire cesser le péril.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Désigne Maître Albrech, Notaire à Sablons sur Huisne afin d'établir l'acte de vente.

Charge Mme le Maire ou M. Sénéchal, 1^{er} adjoint, de signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

4- Etude de devis pour la réfection de trottoirs à Condé sur Huisne

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux, qui présente un devis de la société Colas qui effectue actuellement les travaux d'aménagement de la rue Michel Meilliant.

Ce devis comprend la réfection de bordures et trottoirs pour les rues suivantes :

- ✓ Rue Fortuné Fardouet,
- ✓ Rue des Marettes,
- ✓ Rue des Lilas
- ✓ Impasse des Emassettes,
- ✓ Parking rue du Musset
- ✓ Rue du Cimetière
- ✓ Rue Célestin Gallerand

Le devis s'élève à : 51 424.25 € HT soit 61 709.10 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de la société COLAS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 91.

Charge Mme le Maire de signer le devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

Mme Simon souhaite qu'un devis soit demandé pour la création d'un parking à la Pommeraie.

Mme Simon et M. Sénéchal iront sur place afin de définir l'emplacement de ce parking.

Le conseil municipal charge Mme le Maire de demander un devis complémentaire auprès de la société Colas pour ce parking à la Pommeraie. Il conviendra de vérifier au préalable l'identité du propriétaire de la parcelle en question.

5 – Etude devis pour des travaux de toiture à la mairie de Condeau

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux, qui présente les devis concernant les travaux de remplacement des gouttières pour la mairie de Condeau. Il précise que ce sont des gouttières havraises et qu'il faut enlever quelques rangées de tuiles pour le remplacement de ces gouttières.

Entreprise Delaubert (Sablons sur Huisne) : 12 517.00 € soit 13 768.70 € TTC

Entreprise Ledru (Nogent le Rotrou) : 23 028.18 € HT soit 27 633.82 € TTC

Entreprise De Koninck (Nogent le Rotrou) : 9 714.50 € HT soit 10 685.95 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de la société De Koninck pour un montant de 9714.50 € HT soit 10 685.95 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 138.

Charge Mme le Maire de signer le devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

6 – Mise en place de nouveaux tarifs pour les locations des salles communales

Mme le Maire rappelle qu'il a été envisagé lors d'une précédente séance du conseil municipal de revoir le montant des cautions ménage et dégradation des salles afin de responsabiliser davantage les locataires. Il a également été envisagé d'augmenter les tarifs des locations.

Mme le Maire propose les montants suivants :

Habitants de Sablons sur Huisne : propositions

SALLE	Tarifs					
	le week end	Chauffage	1 jour en semaine	Caution (dégradations de la salle)	Caution (ménage non fait)	Arrhes
Salle Henri Vavasseur	90 €	/	Forfait week-end uniquement	500 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle Paul Pelleray (Condé)	250 €	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle des fêtes de Coulonges	150 €	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle des fêtes de Condeau	150 €	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle Condé Confluence (avec Mezzanine)	800 € (si tables et chaises extérieures + 200 €)	/	500 €	4 000€	1000 €	30 % du montant de la location

Habitants hors commune : propositions

SALLE	Tarifs					
	le week end	Chauffage	1 jour en semaine	Caution (dégradations de la salle)	Caution (ménage non fait)	Arrhes
Salle Henri Vavasseur	110 €	/	Forfait week-end uniquement	500 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle Paul Pelleray (Condé)	300€	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle des fêtes de Coulonges	180 €	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle des fêtes de Condeau	180 €	/	Forfait week-end uniquement	1 000 €	300 €	30 % du montant de la location
Salle Condé Confluence (avec Mezzanine)	1200 € (si tables et	/	500 €	4 000€		30 % du montant de la location

	chaises extérieures + 200 €)				1000 €	
--	------------------------------------	--	--	--	--------	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide les propositions de tarifs ci-dessus.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour les personnes qui réserveront à partir du 1^{er} octobre 2024

Toutes les réservations antérieures conservent les anciens tarifs.

Des chèques cautions seront demandés aux particuliers mais également à toutes les associations communales et hors commune. Les manifestations organisées par la commune avec l'aide d'associations sont exemptées de la caution. Mme le Maire indique qu'un courrier sera adressé aux associations afin de les informer.

Charge Mme le Maire de leur mise en application.

Les tarifs votés par délibération n° 2016-021 du 08/01/2016 demeurent en vigueur à savoir :

~~**Associations hors communes - 200 € par jour (Salle Confluence uniquement)**~~

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide les montants des cautions ci-dessus

7) Créations de nouveaux circuits de randonnée

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la CDC Cœur du Perche a la compétence tourisme et à ce titre s'emploie à promouvoir, développer et enrichir l'offre de randonnée sur son territoire.

L'office de tourisme Cœur du Perche propose, à la commune de Sablons sur Huisne, la création de deux nouveaux circuits l'un VTT et l'autre pédestre.

Le circuit VTT nommé « Par les vallées, moulins et versants bocagers » serait en commun avec la commune de Saint Germain des Grois.

Le circuit pédestre nommé « Les bruyères de Saint Pierre » serait en commun avec la commune de Saint Pierre la Bruyère.

Ces circuits empruntent des portions de chemins ruraux à usage public ce qui en garantit juridiquement l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide la création des deux circuits proposés par l'office de tourisme Cœur du Perche.

Les tracés sont annexés à la présente délibération.

Charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la création de ces deux parcours.

8) Etude d'une demande de remise gracieuse par une famille de Coulonges suite à une facturation assainissement importante

Ce point sera étudié lors du prochain conseil municipal.

9) Mise en place d'exonérations fiscales dans le cadre du dispositif FRR (France Ruralité Revitalisation)

Le Maire de Sablons sur Huisne expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux. (Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1383 E bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, 20 voix pour, 1 abstention (Mme Marie Girard-Praet).

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- ✓ Les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement
- ✓ Les locaux classés meublés de tourisme
- ✓ Les chambres d'hôtes
- ✓ Les gîtes ruraux

Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité dont une abstention (Marie Praet)

10) Divers

a) Travaux à la salle Vavas seur

Mme le Maire laisse la parole à M. Claude Sénéchal, 1^{er} adjoint, en charge des travaux, qui rappelle que lors du vote du budget primitif, des crédits ont été prévus pour la réhabilitation de la salle Vavas seur.

La commission des travaux a étudié des devis de deux entreprises pour le changement des menuiseries ainsi que pour la réfection des murs.

Devis Alexandre (Sablons sur Huisne) : Menuiseries : 9178.36 € TTC

Plafond et Murs : 8304.38 €

Soit un total de : 17 482.74 € TTC

Devis Jourdheuil (Bretoncelles) : 15 869.09 € pour les lots menuiserie et placo mais il manque deux fenêtres au chiffrage. La commission a additionné les fenêtres manquantes et le devis serait supérieur à celui de M. Alexandre.

Il restera à prévoir la peinture et l'électricité pour la réfection de cette salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Alexandre.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, opération 138.

b) Location du Logement de Condeau au RDC

Mme le Maire expose les candidatures pour le logement du RDC place de la mairie à Condeau.

- ✓ Une jeune institutrice du Calvados recherche un logement pour une nuit ou deux durant les 36 semaines de période scolaire. Le conseil municipal réfléchit afin de faire une proposition à cette personne.
- ✓ Mme Maryline MICHEL de Bellhomert qui se retrouve sans logement à partir du 15 janvier 2025. Les élus souhaitent se renseigner sur cette candidature. Le conseil municipal, prendra sa décision, ultérieurement.

c) Installation d'une plaque commémorative au cimetière de Condeau (famille Cruise)

Mme le Maire indique que M. Thierry Cruise demande s'il serait possible d'installer une plaque commémorative en hommage à ses parents dans le cimetière de Condeau. Lesdits parents ne sont pas inhumés au cimetière de Condeau mais ont résidé de nombreuses années au village. Après discussion, les élus sont favorables à cette installation (plaque au format A 5) au cimetière sur le mur à proximité du jardin du souvenir.

d) Remerciements subventions :

Mme le Maire indique que suite au versement des subventions auprès de diverses associations, elle a reçu de nombreux remerciements.

e) Etat des lieux des salles communales

Mme le Maire informe le conseil municipal que Céline Céréjo qui effectuait les états des lieux des salles jusqu'à présent ne souhaite plus les réaliser.

Le conseil municipal propose :

Salle Confluence : Eric Cerceau, responsable des services techniques

Salle Pelleray et Vavas seur : Laura Enadan, chargée du ménage des salles municipales accompagnée d'Eric Cerceau pour les premières fois.

Tour de table :

Mme Radenac :

- ✓ Fixe en concertation avec les élus, la cérémonie des vœux le jeudi 16 janvier 2025 à 18h30
- ✓ Rappelle qu'il y a une réunion le jeudi 26 septembre à 20h00 pour l'organisation du comice.

M. Sénéchal :

- ✓ L'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Mortagne remercie la commune de Sablons sur Huisne pour le prêt des barrières à l'occasion de la fête de la terre
- ✓ En ce qui concerne les travaux de la rue Michel Meilliant, le planning est respecté. L'enrobé sera réalisé mardi prochain. C'est le Département qui prend en charge les frais. Les travaux de finition par la société Colas reprendront fin septembre.

Mme De Caffarelli :

- ✓ Rappelle l'atelier sur la Gestion anti-stress pour les plus de 60 ans à la salle Confluence le 8 octobre. Une seule personne est inscrite pour le moment.

M. Joubert :

- ✓ Rappelle le Ball trap de demain à Coulonges

Mme Marie Praet :

- ✓ Donne les informations transmises par Mme Jocelyne Vannier qui remercie la mairie et les agents des services techniques pour l'aide à l'organisation du Color Run. Cette course a accueilli plus de 400 personnes.

- ✓ Informe que pour la première fois sur la commune, l'association Flash organise une course les 5 et 6 octobre prochain dans le cadre d'octobre rose.
- ✓ Jocelyne Vannier est inscrite à un groupe de travail pour la charte des seniors ainsi qu'à la conférence territoriale de la CDC

M. Fetiveau :

- ✓ Déploire l'état des chemins communaux. Ils sont en très mauvais état. Il demande que cet entretien soit inscrit au planning.
- ✓ Mme Bertu propose de faire sous-traiter tout l'élagage de la commune y compris les chemins de randonnée.

Mme Simon

- ✓ Indique que la prochaine pièce de théâtre aura lieu le 18 octobre à la Salle Confluence. La billetterie est ouverte.
- ✓ Côté médical, le Médicobus vient le jeudi matin, cette permanence est réalisée par le Dr Benitez de Berd huis.
- ✓ Les permanences réalisées à la maison Médicale de la résidence Chanteloup ont lieu le lundi avec le Docteur Loiselet et le jeudi matin avec le Docteur Sinsard de l'antenne de Rémalard.

Mme Marie Claire Rousseau

- ✓ Signale le mauvais état des chemins dans le secteur de la Vaslinière
- ✓ Elle signale qu'un habitant du hameau de la Vaslinière ne comprend pas pourquoi la route a été gravillonnée. M. Sénéchal explique que c'est une obligation après une émulsion.
- ✓ Indique qu'elle a rencontré M. Herlin, informaticien de la CDC qui a proposé de nous prêter l'ancien écran de la CDC avec le rétro projecteur. Le matériel sera livré prochainement afin de le tester lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

Mme Bertu

- ✓ La nouvelle gazette sera distribuée semaine 40.

La séance est levée à 21h48

Christelle Radenac
Maire de Sablons sur Huisne

Mme De Caffarelli
Secrétaire de séance

